

Déclaration liminaire - CTSD du 28 janvier 2021

Carte scolaire 1er degré

M. l'IA-DASEN de la Loire,



Certes, dans le 1^{er} degré, la création de 200 emplois dans l'académie de Lyon dont 20 dans la Loire est une augmentation significative. Pourtant, ces 20 postes ne permettront pas nécessairement l'amélioration des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements (*classes de CP et de CE1 et pour la rentrée 2021 des GS en REP+, REP en 2022*) et des limitations d'effectifs (*GS, CP et CE1 à 24 élèves dans l'ensemble des écoles à l'horizon 2022*).

Les annonces successives du Ministre ces dernières années ont produit des équilibres précaires. Le manque de postes pour assurer correctement « limitation » et « dédoublement » a entraîné l'existence de classes de CE2, CM1 et CM2 surchargées dans les zones d'éducation prioritaire, la fin de l'accueil des élèves de TPS même en éducation prioritaire ainsi que des effectifs très élevés dans certaines écoles du département quels que soient les niveaux.

Les écoles ligériennes connaissent d'autres besoins importants, certes moins visibles que les postes devant élèves : nécessité d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplaçants notamment pour assurer la formation initiale et continue ou les décharges de direction. Sur ce point, nous rappelons qu'à la rentrée 2021, le régime des décharges doit être amélioré. Tous les moyens nécessaires doivent donc être consacrés, d'une part à la consolidation des décharges précédemment prévues pour les écoles de 1 à 3 classes et d'autre part aux augmentations des régimes de décharges actuels. C'est le sens des engagements pris par le ministre. L'Unsa-Education sera vigilante à ce que ce soit bien le cas et est également disponible pour travailler à l'organisation concrète de ces décharges dans le département.

Par ailleurs d'autres champs, depuis trop longtemps mis en tension, voire parfois délaissés et dégradés, devront également trouver des réponses dans le contexte de ces dotations. Il est temps que la tendance s'inverse concernant les RASED qui ont été décimés ces dernières années alors qu'ils jouent un rôle très important dans le traitement de la grande difficulté, qui plus est dans cette période, où la rupture scolaire

a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages. Il est également indispensable de renforcer le nombre des enseignants référents et de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL.

De plus, se pose une nouvelle fois la question de la réactualisation de la liste des établissements classés en zone prioritaire. À l'échelle du département, certains établissements se retrouvent actuellement dans des situations particulièrement difficiles, telles que plusieurs écoles stéphanoises et roannaises mais également de villes de tailles moyennes comme Rive-de-Gier ou Andrézieux-Bouthéon. Une grande partie de ces élèves sont issues de familles rencontrant des difficultés économiques et sociales importantes. Un certain nombre d'entre eux sont allophones et se retrouvent dans des classes très chargées alors que parallèlement, le Ministère communique sur le fait « *qu'il n'y a pas de fatalité en matière d'échec scolaire et que les progrès peuvent être significatifs pour tous les élèves et notamment pour tous les élèves les plus fragiles. Cela passe par une baisse importante des effectifs dans les classes des élèves les plus en difficulté.* * »

Enfin, la définition des « lignes directrices de gestion mobilité » des personnels dépend désormais des comités techniques. L'Unsa Education s'indigne d'apprendre qu'à partir de cette année, les enseignants ligériens du premier degré ne pourront plus renoncer à leur poste lorsqu'ils le souhaitent. Nous nous questionnons sur la logique RH d'une telle mesure. Quel est l'intérêt pour l'administration de forcer des collègues à rester sur un poste qui ne leur convient plus ?

La mise en place de la RH de proximité aurait du être l'opportunité de s'inquiéter enfin sincèrement de la situation des agents. Pourtant, aujourd'hui, c'est une ère bien différente qui s'ouvre : la philosophie de la défiance et de la gestion inhumaine de notre mobilité. A l'Unsa Education, nous ne pouvons pas accepter de telles mesures ! Indéniablement, Monsieur l'IA-DASEN, la réussite de nos élèves dépend avant tout du bien-être de nos collègues. Le virage que vous vous apprêtez à prendre ne présage, en ce sens, rien de bon malheureusement.

Les représentants des personnels pour l'Unsa Education

*<https://www.education.gouv.fr/dedoublement-des-classes-de-cp-en-education-prioritaire-renforcee-premiere-evaluation-11879>